

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 octobre 2009

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3692-2009 Phase 3.
Cause tarifaire 2010 de *Gazifère inc.*


Preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 3.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli, dans le cadre de la preuve en phase 3 au présent dossier de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.), le rapport de Madame Kim Cornelissen et de Monsieur Jacques Fontaine intitulé *La réduction de l'interfinancement entre les tarifs de Gazifère inc.*, sous la cote SÉ-AQLPA-3, Document 1.

Nous serions gré à la Régie de bien vouloir autoriser SÉ-AQLPA à déposer également d'ici demain avant midi, dans le cadre de leur preuve, leur rapport SÉ-AQLPA-2, Document 1 relatif au PGEÉ 2010 de *Gazifère inc.*, ce rapport n'ayant pu être complété pour aujourd'hui, malgré tous nos efforts.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.